EBSCOhost 08/02/2022 17:37

Donnée: 1

Titre: Bobigny: au tribunal, la délinquance surpasse la justice

Langue: Français

Auteurs: Gonzalès, Paule

Source: Figaro, Le (Business Section). 01/21/2022, Vol. 24079, p10.

Type de document: Article

Résumé: JUSTICE Bobigny, la deuxième juridiction de France, en est

sans doute la plus criminogène. La rentrée solennelle de ses chefs de juridiction a mis en exergue la pression pénale hors norme qui pèse sur ce tribunal. Entre 2019 et 2021, en effet, les procédures transmises au parquet de Bobigny ont crû de 24 %, passant de 178 000 à 221 000 affaires. Dans le même temps, les gardes à vue ont progressé de 3,5 %, de 24 925 à 25 804. Le flux de la délinquance est tel que certains jours, le dépôt du tribunal enregistre jusqu'à 57 prévenus, affirme le procureur de Bobigny. Un chiffre qui renvoie inéluctablement à la justice pénale d'urgence et à son baromètre principal : les comparutions immédiates. Celles-ci ont progressé de 20 % entre 2020 et 2021 et représentent désormais 33 % des poursuites du parquet de Bobigny, là où en moyenne, pour les dix premiers tribunaux de France, elles atteignent 20 %.

Numéro d'accès: 6NM2118165418

Base de données: Vente et Gestion

Section: Le Figaro, pg. 10

Bobigny: au tribunal, la délinquance surpasse la justice

La 2e juridiction de France peine à faire face à la multiplication des comparutions immédiates, en progression de 20 % en un an.

~~~~~

Paule Gonzalès

JUSTICE Bobigny, la deuxième juridiction de France, en est sans doute la plus criminogène. La rentrée solennelle de ses chefs de juridiction a mis en exergue la pression pénale hors norme qui pèse sur ce tribunal. Entre 2019 et 2021, en effet, les procédures transmises au parquet de Bobigny ont crû de 24 %, passant de 178 000 à 221 000 affaires. Dans le même temps, les gardes à vue ont progressé de 3,5 %, de 24 925 à 25 804. Le flux de la délinquance est tel que certains jours, le dépôt du tribunal enregistre jusqu'à 57 prévenus, affirme le procureur de Bobigny. Un chiffre qui renvoie inéluctablement à la justice pénale d'urgence et à son baromètre principal : les comparutions immédiates. Celles-ci ont progressé de 20 % entre 2020 et 2021 et représentent désormais 33 % des poursuites du parquet de Bobigny, là où en moyenne, pour les dix premiers tribunaux de France, elles

EBSCOhost 08/02/2022 17:37

atteignent 20 %.

Dans le même temps, pourtant, le nombre de faits constatés a diminué de 6 %. Un paradoxe qui s'explique par le fait que les services de police, déjà occupés à déstocker les affaires antérieures, ont moins le temps de traiter les nouvelles, comme l'explique Éric Mathais, le procureur de la République de Bobigny. Pourtant la délinquance s'aggrave, comme peuvent en témoigner les 470 ordonnances de renvoi devant le tribunal correctionnel issues des quatorze cabinets de l'instruction de Bobigny et toujours en attente de jugement.

## Accélérer l'efficacité

Peimane Ghaleh-Marzban, le président de la juridiction, rappelle que ces dossiers complexes sont en augmentation : entre 2017 et 2021, le nombre de jours d'audience mobilisés par ces affaires est passé de 50 à 90. C'est à ce titre que les deux chefs de juridiction se battent pour obtenir une deuxième chambre composée de trois juges, un parquetier et un greffier pour accélérer le flux des jugements. Pour absorber ce flux pénal grandissant, la juridiction de Bobigny a déjà créé une deuxième chambre de comparution immédiate, en 2020. Ainsi « avec trente audiences correctionnelles par semaine, 280 dossiers ont été jugés en 2021. Mais nous comptons toujours des affaires en attente

», a précisé Peimane Ghaleh-Marzban. Sans désemparer, ce dernier met en ordre de marche le tribunal en multipliant les circuits procéduraux pour accélérer l'efficacité du jugement sans en sacrifier la qualité, notamment en créant une audience de mise en état pénale.

Également, désormais, deux chambres correctionnelles spécialisées - la 13e et la 14e - traitent respectivement de la criminalité organisée et des stupéfiants ainsi que des violences. Les deux hauts magistrats souhaiteraient élargir cette spécialisation au contentieux des violences conjugales et intrafamiliales « et créer une filière autonome au sein du tribunal

», comme cela existe dans certains pays étrangers comme l'Espagne. Un projet qui exige une réflexion au long cours, mais répond à la propension de la justice a toujours plus se spécialiser. Une évolution dont Peimane Ghaleh-Marzban est convaincu en termes d'efficacité. Face à l'augmentation de ce contentieux - +13,5 % de faits constatés en un an -, ce dernier et Éric Mathais, ont décidé de lui consacrer une partie des audiences des chambres de proximité de la juridiction. P. G.

pgonzales@lefigaro.fr

Copyright de **Figaro**, **Le (Business Section)** est la propriété de Figaro, Le (Business Section). Le copyright d'un article spécifique peut rester la propriété de l'auteur dans certains cas. Le contenu ne peut être reproduit, envoyé par e-mail vers de nombreux sites ou publié sur un serveur de listes sans la permission écrite expresse du propriétaire. Toutefois, les utilisateurs peuvent imprimer, télécharger ou envoyer ces articles par e-mail pour leur usage personnel.

Source: Figaro, Le (Business Section), Jan 21, 2022, Vol. 24079, p10

EBSCOhost 08/02/2022 17:37

Item: 6NM2118165418